

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES-VERBAL

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
FRONSADAIS

ARRONDISSEMENT
DE
LIBOURNE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 29 novembre 2023

Convocation du 15 Novembre 2023
Nombre de délégués en exercice : 32
Nombre de délégués présents : 28
Nombre de votants : 30

L'an deux mil vingt-trois, le 29 Novembre à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire, convoqué par Madame la Présidente, s'est réuni en séance ordinaire, à la Maison des Services Communautaires à Saint Germain de la Rivière.

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
Commune d'Asques				Commune de Saillans			
DARCOS Murielle	<input checked="" type="checkbox"/>	CHANIOLLEAU Sylvie	<input type="checkbox"/>	TILLET FAURIE Martine	<input checked="" type="checkbox"/>	DE MECQUENEMTEL Laurence	<input type="checkbox"/>
Commune de Cadillac en Fronsadais				Commune de Saint Aignan			
BARBE Richard	<input type="checkbox"/>			MONDON Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>	DE LA DORIE Sylvain	<input type="checkbox"/>
GREAULT Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			Commune de Saint Genès de Fronsac			
Commune de Fronsac				MURAT Patrice	<input checked="" type="checkbox"/>	PARACHOU Véronique	<input type="checkbox"/>
DURANT Marcel	<input type="checkbox"/>			Commune de Saint Germain de la Rivière			
EYHERAMONNO Mauricette	<input checked="" type="checkbox"/>			DUVERGER Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	DANGLADE Gérard	<input type="checkbox"/>
Commune de Galgon				Commune de Saint Michel de Fronsac			
BAYARD Jean-Marie	<input checked="" type="checkbox"/>			DUBOUREAU Jean-Marc	<input checked="" type="checkbox"/>	JOUBERT Alain	<input type="checkbox"/>
BERGEON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			Commune de Saint Romain La Virvée			
BIGOT Christian	<input checked="" type="checkbox"/>			MONTION Alain	<input checked="" type="checkbox"/>	PERNOT Alain	<input type="checkbox"/>
CHIAROTTO Alain	<input checked="" type="checkbox"/>			Commune de Tarnès			
LOCHON Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			GARBUIO Laurent	<input checked="" type="checkbox"/>	DEJEAN Josian	<input type="checkbox"/>
LESCOUL Caroline	<input checked="" type="checkbox"/>			Commune de Vérac			
Commune de La Lande de Fronsac				BEC Dominique	<input checked="" type="checkbox"/>	MAUBERT SBILE Karine	<input type="checkbox"/>
GALAND Jean	<input checked="" type="checkbox"/>			Commune de Villegouge			
GASTEUIL Jean-Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			VALEIX Guillaume	<input checked="" type="checkbox"/>		
JANICOT Laurine	<input type="checkbox"/>			BOULIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>		
PALMISANO Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/>			Pouvoirs : 2 M. Richard BARBE à Mme Valérie GREAULT M. Marcel DURANT à Mme Mauricette EYHERAMONNO Absents : 2 M. Eric CHOLLET GABARD Mme Laurine JANICOT			
Commune de La Rivière							
BEYLY Dominique	<input checked="" type="checkbox"/>	BRIEUX Isabelle	<input type="checkbox"/>				
Commune de Lugon et l'Île du Carney							
CENNI Mickaël	<input checked="" type="checkbox"/>						
BYTNAR Isabelle	<input checked="" type="checkbox"/>						
Commune de Mouillac							
REGIS Marie-France	<input checked="" type="checkbox"/>	GARANTO Antoine	<input type="checkbox"/>				
Commune de Périssac							
VIGIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>						
CHOLLET GABARD Eric	<input type="checkbox"/>						

Secrétaire de séance : M. Guillaume VALEIX

I – Administration Générale
Rapporteur : Madame la Présidente

Madame la Présidente fait l'appel des élus communautaires présents.

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente ouvre la séance.

1/ Nomination du secrétaire de séance

Madame la Présidente propose que M. Guillaume VALEIX soit nommé secrétaire de séance.

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne M. Guillaume VALEIX pour exercer cette fonction.

2/ Adoption du Procès-Verbal du Conseil communautaire en date du 16 Octobre 2023

Madame la Présidente soumet le procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 16 Octobre 2023 à l'aval des élus communautaires.

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ Décident à l'unanimité des membres présents et représentés d'adopter le procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 16 octobre 2023.

3/ Transfert du pouvoir de police spéciale de la publicité aux EPCI

Madame la Présidente énonce que les élus communautaires ont été destinataires en Mairie d'une circulaire relative aux pouvoirs de police spéciale de la publicité qui fait état de changements issus de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

Actuellement, ce pouvoir est partagé, entre les Préfets de département et les Maires. Il est exercé par le Maire lorsque la commune est couverte par un règlement de publicité (RLP).

A compter du 1^{er} janvier 2024, il s'avère que les Préfets perdent cette compétence.

L'exercice de ce pouvoir consiste à instruire les demandes d'autorisations préalables, à contrôler le respect de la réglementation, et enfin à mettre en demeure des contrevenants le cas échéant.

Madame la Présidente constate qu' il est prévu un transfert automatique de ce pouvoir à notre intercommunalité, à partir du 1er janvier 2024, du fait que notre EPCI ne comprend pas de commune de plus de 3 500 habitants comme en témoigne l'article 17 qui dispose :

« Dans les communes de moins de 3500 habitants, ces prérogatives sont transférées au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, y compris lorsque cet établissement n'est pas compétent en matière de plan local d'urbanisme ou de règlement local de publicité. »

Madame la Présidente souligne qu'une délibération ne semble pas nécessaire pour exercer cette nouvelle compétence puisque c'est un transfert automatique.

Il en ressort que le Président d'un EPCI est désormais le seul signataire des arrêtés de police dans ce domaine. **La seule obligation sera la transmission, pour information, d'une copie aux Maires de la Communes concernée par l'application de cet arrêté.**

Madame la Présidente indique qu'il faut dresser un état des lieux pour recenser les règlements de publicité éventuels pris à l'échelle communale : elle demande aux élus communautaires présents si leur mairie dispose d'un règlement en la matière.

Aucune commune ne semble avoir de règlement.

Monsieur GASTEUIL s'inquiète du pouvoir de police transféré à la Présidente de la CDC.

Le nouveau juriste M. Jérémy BALLARIN précise qu'il s'agit du pouvoir de police spéciale.

Monsieur DUBOUREAU demande si ce pouvoir sera partagé avec les communes.

Madame la Présidente répond que la loi ne le prévoit pas.

Monsieur GASTEUIL énonce qu'il faudrait établir un règlement intercommunal de publicité avec l'application d'un barème de taxation.

Monsieur BERGEON demande si les maires pourront s'opposer à ce règlement.

Monsieur GARBUIO répond que les maires n'auront pas ce pouvoir vu que la Communauté de Communes n'inclut pas de commune de plus de 3500 habitants.

II – Tourisme Rapporteur : Monsieur Philippe DUVERGER
--

1/ Demande d'autorisation pour le lancement de l'appel d'offre relatif à l'étude d'aménagement des sentiers de randonnée.

Monsieur DUVERGER énonce qu'après avis de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI), le Département de la Gironde a émis un avis favorable le 28 septembre 2023 pour l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) des chemins proposés dans le cadre du schéma communautaire du Fronsadais.

Désormais, pour poursuivre cette démarche initiée, il est nécessaire de réaliser une étude liée à l'aménagement et le balisage des chemins de randonnée qui sera financée dans son intégralité par le Département de la Gironde.

Pour ce faire, Madame la Présidente doit être autorisée à lancer la consultation s'agissant de l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement et le balisage des circuits pédestres du Fronsadais inscrits au PDIPR.

Monsieur DUVERGER rappelle qu'un état des lieux a été réalisé par l'Office De Tourisme sous le contrôle du Département.

Madame MORAND précise que l'étude est payée en totalité par le Département

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ **Décident à l'unanimité des membres présents et représentés d'autoriser Madame la Présidente à lancer la consultation relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage liée à l'aménagement et le balisage des chemins de randonnée du Fronsadais inscrits au P.D.I.P.R.**

2/ Convention de délégation de compétence avec le Département concernant le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Madame la Présidente a proposé de reporter ce sujet car des éléments de la convention sont amenés à être modifiés par le Département.

III – Finances Ressources Humaines Rapporteur : M. Jean GALAND

FINANCES

1/ Autorisation à la Présidente de signer la convention relative au CFU vague 3

M. Mathieu MARTIN, élu communautaire de la commune de La Lande de Fronsac arrive en cours de séance à 19 h 27.

Madame la Présidente lui souhaite la bienvenue et présente le nouvel élu au conseil communautaire.

Il est rappelé par M. GALAND, que par la délibération D71 du 28 juin 2023, le conseil communautaire a validé la candidature de la Communauté de Communes et de l'Office de Tourisme à l'expérimentation du Compte Financier Unique.

En effet, les collectivités appliquant le référentiel M57 et dématérialisant leurs documents budgétaires pouvaient candidater à la vague 3 de l'expérimentation du CFU.

Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Il a vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens et sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière.
- Améliorer la qualité des comptes.
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Dans un seul document, sont ainsi regroupées des données d'exécution budgétaire et des informations patrimoniales qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière des budgets concernés.

Après clôture de la période de candidature qui a eu lieu en juillet, une campagne de fiabilisation des candidatures a été menée et la liste retenue a été soumise à la validation du ministre chargé des Collectivités Territoriales et du ministre chargé des Comptes Publics.

Notre Communauté de Communes du Fronsadais ainsi que notre Office de Tourisme figurent dans la liste qui a fait l'objet d'un arrêté ministériel officialisant l'acceptation des nouveaux expérimentateurs au titre de l'année 2023.

Pour finaliser cette démarche, il est demandé l'aval des élus communautaires pour autoriser Madame la Présidente à signer la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU vague 3).

Voix pour : 30

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ Adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés, à autoriser Madame la Présidente à signer la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique pour l'exercice 2023.

2/ Créance admise en non -valeur pour 52.96 €

Suite à la demande du comptable public en date du 9 novembre 2023, il est proposé d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant total de 52.96 €.

Ces créances de 2015-2016 et 2017 correspondent à 5 titres non recouverts pour 3 usagers des centres de loisirs et qui ne sont plus utilisateurs de ces structures.

Si cette proposition est validée, il faudra la retraduire comptablement de la manière suivante :

- Ouverture de crédit en dépense au 6541 pour un montant de 53 €
- Cette dépense de fonctionnement sera équilibrée par la reprise de provision d'un montant équivalent à l'article 7865.

Voix pour : 30

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ Acceptent à l'unanimité des membres présents et représentés, l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 52,96 €.

3/ Versement d'une subvention au C.I.A.S du Fronsadais

Madame la Présidente rappelle, que la subvention d'aide au fonctionnement de la Communauté de Communes du Fronsadais versée au budget principal du C.I.A.S du Fronsadais, est reversée tout ou partie sous la forme d'une subvention au budget annexe AMD.

En effet, le CIAS du Fronsadais nécessitera le versement d'une subvention de la Communauté de Communes du Fronsadais. Des crédits avaient été ouverts lors du vote du budget principal de 2023 pour un montant de 180 000 €.

Madame la Présidente énonce qu'au vu de l'exécution budgétaire du budget du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Fronsadais, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement au CIAS du Fronsadais.

Cette option est envisagée pour la première fois au titre de l'exercice budgétaire 2023 d'où l'importance de bien estimer le montant de la subvention à octroyer au budget du Centre Intercommunal d'Action Sociale qui ensuite versera ladite subvention au budget AMD.

Au vu de ces informations, du consommé actuel et de l'atterrissage présumé de ces budgets, il est fait le choix d'attribuer une subvention de 20 000 € soit moins que les années précédentes car le budget AMD dispose d'un fond de réserve conséquent auquel il peut être fait appel si le résultat de l'exercice est déficitaire.

Madame la Présidente demande aux élus communautaires de se prononcer sur le versement de cette subvention.

Voix pour : 30

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ Se prononcent favorablement à l'unanimité des membres présents et représentés pour le versement d'une subvention d'aide au fonctionnement d'un montant de 20 000 euros au bénéfice du budget 62100 du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Fronsadais.

4/ Décision Modificative Budget Office de Tourisme

M. GALAND, Vice-Président en charge des finances soumet à l' approbation des élus communautaires, la Décision Modificative N°1 relative au budget de l'Office de Tourisme. En effet, en cette fin d'année, il est proposé d'opérer des ajustements de crédits selon l'exécution budgétaire 2023 ;

33414 Code INSEE	CC DU FRONSADAIS OFFICE DU TOURISME DU FRONSADAIS	DM n°1 2023
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6078-633 : Achats de marchandises - Autres marchandises	0,00 €	1 439,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6188-633 : Autres frais divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6232-633 : Fêtes et cérémonies	0,00 €	1 183,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6234-633 : Réceptions	355,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	355,00 €	2 622,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-01 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	272,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	272,00 €	0,00 €	0,00 €
R-706888-633 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 100,00 €
R-7078-633 : Autres marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 439,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 539,00 €
Total FONCTIONNEMENT	355,00 €	2 894,00 €	0,00 €	2 539,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-281838-01 : Amort. autre matériel informatique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	272,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	272,00 €
D-2051-633 : Concessions et droits similaires	0,00 €	272,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	272,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	272,00 €	0,00 €	272,00 €
Total Général		2 811,00 €		2 811,00 €

Voix pour : 30

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ Adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés, la Décision Modificative N° 1 relative au Budget de l'Office de Tourisme portant sur un montant général de 2 811 €.

5/ Décision Modificative n° 3 au Budget CDC

Le Vice-Président en charge des finances rappelle aux élus communautaires, qu'en cette fin d'année, il est proposé d'opérer des ajustements de crédits selon l'exécution budgétaire 2023.

La Décision modificative N°3 soumise à approbation porte sur un montant général de - 1 206 182,00 euros.

Voix pour : 30

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ Adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés, la Décision Modificative N° 3 ci-dessous relative au Budget principal de la Communauté de Communes du Fronsadais portant sur un montant général de - 1 206 182,00 euros.

33414	CC DU FRONSADAIS	DM n°3 2023
Code INSEE	CC DU FRONSADAIS	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM 3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-611-331 : Contrats de prestations de services	34 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615228-01 : Entretien et réparations sur autres bâtiments	300 698,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6236-311 : Publicité, publications, relations publiques - Divers	0,00 €	11 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62875-331 : Remboursements de frais aux communes membres du GFP	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6288-311 : Autres services extérieurs	11 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-63512-020 : Taxes foncières	0,00 €	96,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	346 298,00 €	46 596,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6218-331 : Autre personnel extérieur	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64131-331 : Personnel non titulaire - Rémunérations	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64168-028 : Autres emplois aidés	0,00 €	13 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	53 000,00 €	13 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	331 402,18 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	331 402,18 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-01 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporées et corporelles	0,00 €	4 409,82 €	0,00 €	0,00 €
R-777 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au compte résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	87,00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	4 409,82 €	0,00 €	87,00 €
D-653172-031 : Cessions fonds financement allocation fin de mandat (élus)	0,00 €	169,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0,00 €	53,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	221,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70631-331 : Redevances et droits des services à caractère sportif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 148,00 €
R-70632-331 : Redevances et droits des services à caractère de loisirs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 000,00 €
R-70943-01 : Mise à dispo personnel facturé aux CCAG	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 432,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 580,00 €
R-732221-01 : Fonds de péréquation des ressources com. et intercom.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 961,00 €
R-7351-01 : Fraction compens. TFPB, taxe d'habitation sur les résid. princd	0,00 €	0,00 €	31 034,00 €	0,00 €
R-7352-01 : Fraction compensatoire de la CVAE	0,00 €	0,00 €	8 636,00 €	0,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	39 670,00 €	1 961,00 €
R-744-01 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 408,00 €
R-74718-021 : Participations Etat - Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 825,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 233,00 €
R-752-633 : Revenus des immeubles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 700,00 €
R-75989-321 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 867,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 567,00 €

(1) y compris les autres à valoir

33414	CC DU FRONSADAIS	DM n°3 2023
Code INSEE	CC DU FRONSADAIS	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM 3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-765 : Reprises sur provisions pour risques et charges financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	53,00 €
TOTAL R 76 : Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	53,00 €
Total FONCTIONNEMENT	339 230,00 €	336 123,00 €	33 670,00 €	36 591,00 €

INVESTISSEMENT				
Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	331 402,18 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	331 402,18 €
D-13910 : Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables	0,00 €	87,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2605-01 : Amort. concessions et droits similaires, brevets, licences, ...	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 365,00 €
R-26121-01 : Amort. plantations d'arbres et d'arbustes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14,00 €
R-26138-01 : Amort. autres constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	159,00 €
R-2615738-01 : Amort. autre matériel et outillage de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	41,00 €
R-26158-01 : Amort. autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	101,00 €
R-261838-01 : Amort. autre matériel informatique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	238,55 €
R-261849-01 : Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 244,25 €
R-26185 : Amort. autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	86,00 €
R-26186-01 : Amort. autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 161,02 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	87,00 €	0,00 €	4 409,82 €
R-10222-01 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	180 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 10 : Dotation, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	180 000,00 €	0,00 €
R-1321-311 : Subv. non transf. Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	260 000,00 €	0,00 €
R-1321-331 : Subv. non transf. Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	22 500,00 €	0,00 €
R-1323-311 : Subv. non transf. Départements	0,00 €	0,00 €	296 000,00 €	0,00 €
R-13241-01 : Subv. non transf. Communes membres du GFP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 515,00 €
R-13272-311 : Subv. non transf. FEDER	0,00 €	0,00 €	126 340,00 €	0,00 €
R-1328-331 : Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	0,00 €	0,00 €	49 500,00 €	0,00 €
TOTAL R 19 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	764 340,00 €	5 515,00 €
R-1641-01 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	600 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	600 000,00 €	0,00 €
D-2031-735 : Frais d'études	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2051-331 : Concessions et droits similaires	0,00 €	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	100 000,00 €	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21351-331 : Install. générales ... des constructions - Bâtements peints	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21835-331 : Autre matériel informatique	20 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Page 2 sur 3

33414	CC DU FRONSADAIS	DM n°3 2023
Code INSEE	CC DU FRONSADAIS	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM 3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	120 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-311 : Constructions (en cours)	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	1 220 100,00 €	17 000,00 €	1 544 340,00 €	341 327,00 €
Total Général		-1 206 182,00 €		-1 206 182,00 €

V – Développement économique - Aménagement du Territoire
Rapporteur : Monsieur Laurent GARBUIO

1/ Validation du contrat de maîtrise d'œuvre voirie 2024 avec SERVICAD

Le Vice-Président en charge de la voirie, rappelle que la Communauté de Communes du Fronsadais a relancé la consultation relative au marché triennal de travaux voirie au titre des années 2024-2025-2026 et le choix du nouveau prestataire sera entériné en janvier 2024.

Concernant la maîtrise d'œuvre pour le suivi de ces travaux en 2024, il est proposé de recourir aux services de SERVICAD qui a présenté un devis de 36 960 € lequel a été validé par la commission des Finances.

Cette prestation comprend la réalisation des devis, le suivi technique et financier ainsi que la réception des travaux ; Il est également intégré l'assistance technique à maîtrise d'ouvrage qui est un service très fréquemment utilisé par nos communes.

Voix pour : 30

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ Acceptent à l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser Madame la Présidente à signer le contrat de maîtrise d'œuvre voirie avec SERVICAD pour un montant de 36 960 € au titre de l'année 2024.

Monsieur GARBUIO informe les élus communautaires d'une panne – moteur sur l'un des trois tracteurs du service voirie : cette panne du bloc moteur impliquera des retards dans le calendrier des travaux prévus.

Le devis de réparation s'élève à environ 18 000 € pour un échange standard et permettra d'éviter l'achat de matériel neuf beaucoup plus onéreux.

Monsieur DUBOUREAU souhaite avoir des informations sur l'appel d'offres du marché triennal voirie qui a fait l'objet d'une deuxième annonce.

Monsieur GARBUIO répond que dans les documents transmis figurait un document avec des éléments masqués ; le responsable de la COLAS a demandé des explications mais les documents mis en ligne ne sont pas attaques du fait qu'aucun nom de société n'était stipulé.

V – Social Développement Durable
Rapporteur : Monsieur Jean-Marie BAYARD

1/ Validation de nouvelles destinations du Transport à la Demande

M. Jean-Marie BAYARD, Vice-Président en charge du Social et du Développement durable rappelle aux élus communautaires que le service Transport à la Demande, a fait l'objet d'un transfert de compétence du Département à la Région.

Ce service est réservé aux personnes domiciliées sur le territoire du Fronsadais ; il est ouvert à tout public y compris :

- les personnes à mobilité réduite
- les personnes âgées de plus de 75 ans ou en perte d'autonomie
- les personnes sans autonomie de déplacement
- les personnes en insertion professionnelle
- les personnes en situation de précarité

Les destinations peuvent se faire au sein des 18 communes du Fronsadais mais il est admis les destinations suivantes qui sont **hors du territoire** de la Communauté de Communes.

► **LIBOURNE** : Hôpital – cliniques – médecins spécialistes – cabinets de radiologie – centres médicaux – Pôle Territorial de Solidarité – Pôle Emploi – MDSI – centres commerciaux – marché du vendredi matin – secours catholique – secours populaire – auberge du cœur – Croix rouge

► **CUBZAC LES PONTS** : centres médicaux, spécialistes de la santé et autres assimilés en lien avec le médical.

► **SAINT ANDRE DE CUBZAC** : médecins spécialistes, cabinet de radiologie, centres médicaux, centres commerciaux, marché le jeudi matin, Relais Emploi, GEM

► **VAL DE VIRVEE** : centres médicaux, spécialistes de la santé et autres assimilés en lien avec le médical.

En 2023 les tarifs applicables_ étaient les suivants :

- 2.30 € l'aller simple
- 4.10 € l'aller – retour
- 0.40 € l'aller simple au tarif solidaire (sous condition de ressources)

Chaque trajet représente un coût de 25.82 € ; mais la recette des bénéficiaires (vente de tickets) est reversée à la CDC et le restant à charge est divisé à 50% entre la CDC et la Région (la Région participe à 50% du déficit annuel d'exploitation).

Au vu des demandes de nos administrés que nous avons recensées et pour lesquelles nous n'avons pas été en mesure de répondre favorablement, il est proposé aux élus communautaires d'élargir les destinations hors territoire de la CDC pour permettre à nos usagers de se rendre sur les lieux suivants :

- Le Groupe d'Entraide Mutuelle à Libourne
- Les petits frères des pauvres à Libourne

Cet élargissement des points de destination dans le cadre du service Transport à la Demande sera soumise à l'approbation de la Région qui est notre partenaire co-financeur.

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ **Acceptent, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'élargissement des points de destination du service Transport à la Demande.**

2/ Validation des rapports d'activité du SIAEPA

Il est demandé à M. DUBOUREAU, délégué au SIAEPA de présenter les rapports d'activité du SIAEPA.

✓ Rapport sur l'eau

M. DUBOUREAU indique que le service fonctionne avec 4 forages pour alimenter 816 kms de réseau et 24 905 abonnés. Il est prévu un projet de forage à Marcenais.

L'objectif du SIAEPA est de passer de 0.5 à 1% de renouvellement des réseaux par an.

L'indice linéaire de perte (volume de perte/linéaire de réseau par jour) est de 2.30 m³/km/Jour ce qui est inférieur à l'indice de référence.

Le volume annuel consommé par abonné est égal à 118 m³ par an

La qualité de l'eau est conforme à 100%

Concernant l'eau potable le prix au m³ a augmenté de 5% en 1 an soit 1.88 € TTC/m³

Il existe un Fonds de Solidarité Logement pour les locataires ou propriétaires qui ont des difficultés à régler leurs factures d'eau : 5 654.09 € ont été versés par ce fonds en 2022.

Il est à noter que les travaux de renouvellement du linéaire ont représenté un coût de 2 187 454 € HT en 2022 soit 1.1% du linéaire total.

Il existe par ailleurs un partenariat avec l'association Dynam'Eau pour réaliser des travaux de forages dans deux écoles du Togo et former des réparateurs à la maintenance des pompes de forage.

✓ Rapport sur l'assainissement Collectif

Il existe 117 postes de refoulement pour 290 kms de réseau et 15 064 abonnés.

La station d'épuration de Peujard a été supprimée et le réseau a été transféré de Peujard à Saint André de Cubzac.

Vis-à-vis de la Directive européenne, la conformité Eaux Résiduaires Urbaines est de 70% au global pour 2022.

Cette conformité ERU est complétée par une conformité locale relative aux arrêtés préfectoraux selon laquelle la conformité est jugée par le taux de bilan conforme pondéré par la charge de pollution traitée et atteint le taux de 97% pour l'année 2022.

Le prix de l'assainissement au 1^{er} janvier 2023 est de 3.253TTC / m³ et a augmenté de 2.6% par rapport à 2022.

Concernant les travaux réceptionnés en 2022, ils représentent 290 kms de réseau d'eaux usées.

Le SIAEPA a engagé 2 993 263 € HT d'investissement pour 1 354 253 € de subventions perçues.

✓ **Rapport sur l'assainissement non collectif**

Au cours des campagnes de visites périodiques à Cézac et Saint André de Cubzac, 271 installations (19%) n'ont pas pu être contrôlées en raison de l'absence des propriétaires.

En ce qui concerne les ventes immobilières, 195 contrôles ont été réalisés ;

La synthèse des contrôles de l'année 2022 indique que 1 560 contrôles ont été effectués dont 1 125 aboutissent à un résultat de bon fonctionnement.

Monsieur GASTEUIL précise que la télérelève a été mise en place pour améliorer la gestion des fuites d'eau.

Monsieur DUBOUREAU énonce la possibilité de mettre en place des pénalités envers les propriétaires qui ne répondent pas aux convocations de contrôle des installations ;

Monsieur CENNI ne souhaite pas obliger les administrés à réaliser des travaux à hauteur de 15 000 €

Monsieur PALMISANO remarque que les normes évoluent très vite et les installations qui ont été refaites pour un coût conséquent seront peut-être obsolètes dans 10 ans.

Monsieur GASTEUIL affirme que le SIAEPA n'accorde aucune aide pour ces travaux de remise aux normes.

Madame la Présidente énonce que les travaux sont rendus obligatoires en cas de vente uniquement.

VI - QUESTIONS DIVERSES

Madame la Présidente énonce qu'une information a été distribuée sur les tables concernant la plateforme énergie habitat et la tenue de permanences à la Maison des Services Communautaires en 2024.

Madame la Présidente répond à une question de M.GASTEUIL concernant le broyage des branches chez les particuliers suite aux vents forts : notre Communauté de Communes n'est pas

pourvue d'un broyeur à déchets verts contrairement à certaines EPCI mais le SMICVAL participe financièrement en cas de location d'un broyeur à une entreprise ;

Monsieur CENNI indique qu'un administré de Lugon, Renaud LADEPECHE, réalise ce broyage gracieusement, si on amène les déchets à son local.

Madame GREAULT part en cours de séance.

Monsieur BEC rappelle que d'autres initiatives peuvent être prises par les collectivités en occurrence à Vérac ils ont fait le choix de créer des haies sèches.

Monsieur GASTEUIL précise qu'il souhaitait savoir si le SMICVAL pouvait ouvrir ses portes pour permettre aux administrés de porter les arbres tombés lors de la tempête sans avoir à régler cet apport.

Madame la Présidente répond qu'elle va poser la question.

Monsieur GASTEUIL demande si les travaux de voirie pourraient inclure la gestion des bas-côtés entre les panneaux d'agglomération car le Département ne le fait plus et les communes n'ont pas compétence pour le faire. Il propose d'élargir la compétence voirie de la communauté de communes à ce nouveau périmètre.

Monsieur GALAND répond que tout ce qui est intérieur aux panneaux d'agglomération appartient à la commune et de fait relève du champ de compétence communal.

Madame la Présidente énonce que ce sujet peut être discuté en commission voirie mais rappelle que certains administrés entretiennent déjà leurs bas-côtés.

Monsieur GARBUIO souligne que le manque de personnel et de matériel communautaire ne permettra pas de répondre favorablement à cette demande. Il précise que la commune de Tarnès réalise déjà cet entretien des bas-côtés.

Madame la Présidente ajoute que si la compétence voirie devait être modifiée, il faudrait également retravailler le transfert des charges.

Madame VIGIER demande s'il est prévu de reprendre le dossier P.L.U.I

Madame la Présidente rappelle que ce dossier a été rejeté par les élus communautaires.

Monsieur GARBUIO confirme que le Bureau et les techniciens se sont beaucoup investis en 2021 que ce soit en terme de temps et de travail, tout cela pour aboutir à une décision de non - recevoir ;

Monsieur DUBOUREAU remarque que le travail en amont n'a pas eu lieu.

Monsieur BEYLY rappelle qu'une réunion avec la DDTM s'est tenue en présence des élus.

Madame VIGIER indique qu'il n'y a pas eu assez d'informations sur le sujet ce qui explique le vote final qui a été négatif.

Madame DARCOS remarque que le PLUI avec un bureau d'étude ne doit se faire qu'après une période de concertation. Dans d'autres territoires il y a eu en amont des réunions de mise en commun des données puis un vote du PLUI.

Madame la Présidente indique que la majorité des collectivités ont pris la décision de créer un PLUI et ont mandaté un cabinet d'études en suivant pour construire le PLUI.

Madame DARCOS souligne que le Fronsadais est le dernier territoire qui n'a pas de PLUI.

Monsieur GARBUIO énonce qu'effectivement le constat est le suivant car actuellement, le SCOT est en période de révision et il s'avère que la commune de Périssac qui a un projet communal n'aura aucun poids par rapport aux autres Communautés de Communes qui ont un PLUI. Il rappelle que la décision de refus du PLUI en Fronsadais va engendrer 10 ans d'immobilisme sur le territoire et en plus cela va coûter aux communes qui vont être obligées de mettre en conformité leurs documents d'urbanisme. Il précise qu'une fois la décision prise de se lancer dans un PLUI, il faudra a minima 3 à 4 ans pour le construire.

Madame MORAND indique que les CDC du Grand Libournais comme Castillon ou Saint Emilion ont pris la décision de s'engager dans une démarche de PLUI et sont actuellement en pleine construction de leurs documents d'urbanisme.

Monsieur BAYARD conclut que le PLUI est une procédure plus complexe qu'il n'y paraît.

Madame DARCOS se fait le porte-parole des 8 maires des 32 kilomètres de digues ; elle énonce que depuis juin, le sujet n'a pas avancé ; plusieurs élus communautaires ont demandé à être convoqués à la réunion de la commission Gémapi pour pouvoir travailler ensemble sur ce sujet complexe mais sans succès. Une lettre recommandée sera adressée par mail à Mme La Présidente avec une note explicative de France-Digues qui donne des éléments de compréhension du sujet. Elle demande aux élus communautaires présents d'assister à la réunion dédiée au volet GEMAPI du 5 décembre pour participer à la concertation.

Madame DARCOS remarque que l'étude du Cabinet Artélia est un état des lieux avec propositions de scénarios mais ce sont les élus communautaires du Fronsadais qui doivent construire leur scénario spécifique au linéaire du territoire, qui subit des marées de 5 mètres 2 fois par 24 h.

Madame DARCOS demande que les 687 habitants de la zone inondable ne soient pas abandonnés sans avoir essayé de trouver des solutions ; l'objectif d'une Communauté de Communes n'est-il pas de mutualiser les énergies et les moyens ?

Madame DARCOS énonce que les administrés du Fronsadais ont la liberté de choisir leur lieu de vie et de travail et attendent une égalité de droit ; ils comptent sur la fraternité des élus communautaires pour mettre tout en œuvre pour les protéger contre une loi injuste et inappropriée à notre territoire.

Madame la Présidente invite les élus communautaires à participer à la réunion du 5 décembre pour débattre de ce sujet.

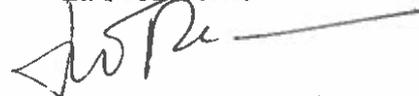
La séance prend fin à 20 h 40.

Le secrétaire de séance

Guillaume VALEIX



La Présidente



Marie-France REGIS